CORPS LÉGISLATIF.

# CONSEIL DES CINQ-CENTS.

FRC
3357

EGALITÉ. LIBERTÉ.

# MESSAGE.

*Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.*

Du 13 fructidor, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

*Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.*

Citoyens Représentans,

La loi du 19 thermidor dernier, relative à l'emprunt de cent millions, porte, article XVII, que le Directoire exécutif fera connoître au Corps législatif, décade par décade, le résultat des mesures prescrites par cette même loi.



30 VIII 99

Le Directoire exécutif vous envoie en conséquence, citoyens représentans, un rapport qui lui a été fait par le ministre des finances sur la situation, jusqu'à ce jour, des opérations relatives à l'emprunt de cent millions.

Le président du Directoire exécutif,

*Signé*, SIEYES.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, *Signé*, LAGARDE.

# RAPPORT

## FAIT

## AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

## PAR LE MINISTRE DES FINANCES

*Sur les opérations relatives à l'emprunt de cent millions.*

---

CITOYENS DIRECTEURS,

La loi du 19 thermidor dernier, qui prescrit le mode d'exécution de l'emprunt de cent millions, a été imprimée dans le bulletin des lois dès le 21 du même mois. Je me suis sur-le-champ occupé des instructions à donner aux administrations centrales ; ma lettre circulaire du 25 leur a tracé la marche qui m'a paru la plus prompte et la plus sûre, leur a donné les développemens et les exemples que quelques dispositions de la loi rendoient nécessaires. Cette lettre étoit accom-

pagnée d'un modèle des déclarations à fournir, et d'un modèle des états des taxes à recouvrer.

La nomination du jury de taxation étant la première opération à faire, pour m'assurer qu'elle n'éprouveroit aucun retard, j'ai demandé aux départemens de m'envoyer l'état nominatif des jurés. Trente-sept m'ont adressé ces états; et si je n'ai pas reçu ceux des autres départemens, je ne l'attribue qu'à leur éloignement.

J'ai, par une seconde circulaire du même jour, recommandé à tous les commissaires du Directoire exécutif près les départemens la plus grande activité à requérir et à surveiller tous les travaux pour l'assiette et le recouvrement de l'emprunt.

Convaincu que le succès de l'emprunt dépend surtout de la sagesse des taxes, j'ai, par une circulaire du 27, adressée aux administrateurs et aux jurés, recommandé d'éviter toute exagération et de justifier la confiance publique en dissipant les alarmes, en rendant au commerce son activité, aux capitaux leur circulation.

Le Corps législatif ayant rendu, le 6 fructidor présent mois, une loi additionnelle, j'ai adressé aux administrations centrales, le 12, une l ettreinstructive sur les changemens que cette loi apportoit dans le mode des déclarations, et sur ses principales dispositions.

Le même jour, conformément à l'article XX de cette loi, j'ai envoyé à tous les commissaires près les

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

départemens des cadres des états qu'ils doivent m'adresser pour me faire connoître les progrès du recouvrement, et dont le résultat doit être mis tous les mois sous les yeux du Corps législatif.

Je ne serai à portée de publier ce résultat par département, ainsi que le veut l'article XVII de la loi du 19 thermidor, que lorsque les commissaires, agens généraux m'auront envoyé leurs états.

Je puis cependant, dès-à-présent, rendre plus particulièrement compte de ce qui a été fait dans le département de la Seine.

Dès le 22 thermidor, l'administration centrale prit un arrêté pour se déclarer en permanence : aussitôt le jury fut nommé, convoqué ; et dès le 25 il arrêta dix-neuf taxes montant ensemble à 592,000 fr. Cet état fut adressé au receveur général, et les avertissemens envoyés le lendemain aux prêteurs y dénommés.

Successivement, l'administration et les jurés ont arrêté un deuxième état contenant cinquante-quatre prêteurs, et montant à 2,269,000 fr.

Un troisième, composé de vingt-deux prêteurs, s'élevant à 963,000 fr.

Un quatrième, composé de soixante-quatre prêteurs, montant à 2,014,700 fr.

Les quatre états réunis présentent cent cinquante-neuf prêteurs, et 6,839,700 fr.

Je suis assuré que d'autres taxes ont été faites depuis, et portent cette somme à environ 8,000,000 fr.

Je sais également que le jury de révision est nommé, et que le recouvrement est commencé.

*Signé*, ROBERT LINDET.

Pour copie conforme,
Le secrétaire-général du Directoire exécutif,

*Signé*, LAGARDE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 7.